

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2013

Le 2 septembre deux mil treize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Stéphane GUILHERMET, Maire.

Étaient présents : M. RETUREAU, Mmes MARCHAND, GAILLIARD, BOURGEOIS, adjoints, Mme FREI, MM. VIAL, LEDUC, GENTIT, BELLE, FEUGIER, Mme CHARBONNIER-MOUNIER M. DAVID, Mme TROUILLET.

Étaient absents : M. DESCHAMPS, BURDEYRON, JULLIN, VILLARD, Mme BARBARIN,

Pouvoirs : M. VILLARD → Mme GAILLIARD
Mme BARBARIN → M. GUILHERMET
M. BURDEYRON → Mme MARCHAND
M. DESCHAMPS → M. RETUREAU

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS

Date de convocation : 23 août 2013

PROJET CŒUR DE VILLAGE : Choix des orientations suite au diagnostic

Suite à l'étude de diagnostic du bureau d'études LandFabrik sur le cœur de village de St Sauveur, des propositions d'orientation ont été présentées. Il faut maintenant décider parmi ces orientations, celles que le conseil Municipal souhaite retenir, voir modifier.

Il ressort de ce diagnostic la particularité des 2 pôles Eglise et Mairie, pour lesquels il faudrait renforcer leur centralité dans le village, avec aussi des tènements et zones éparses pour lesquels il faut aussi définir une orientation, dans le cadre d'un projet d'ensemble.

Se pose également la question sur la salle des fêtes : réhabiliter ou reconstruire. Une étude de coût du réaménagement de la salle actuelle ou alors la construction d'un nouvel ouvrage, toujours dans le cœur du village sera chiffré, en tenant compte des contraintes techniques d'isolation acoustique, phonique et des obligations en termes d'accessibilité. Un pôle sportif dans le secteur du stade pourrait bénéficier à l'école. Le cabinet d'études LandFabrik présentera le projet à un groupe d'usagers. Le Conseil Municipal se prononcera après cette présentation en tenant compte des remarques du comité d'usagers.

PROJET MAISONS DES SENIORS : Sollicitation de l'EPFL pour acquisition de parcelle

La réflexion sur ce projet porte sur 2 terrains dont l'un appartient à la commune. Suite à l'étude de capacité réalisée par l'EPFL, il faut définir la suite à donner à ce projet. Ce projet doit rester un projet d'ensemble qui associe des logements groupés adaptés pour les personnes séniors, avec des maisons individuelles en accession à la propriété. Concernant l'hypothèse d'aménagement proposée par l'urbaniste, pour les maisons individuelles, la commune ne souhaite pas de parcelles inférieures à 500m², pour garantir un projet de qualité. De plus il est apparu, que tous les logements du projet ne pourront pas être raccordés sur le réseau d'assainissement collectif existant, sans pompe de relevage. Pour éviter les problèmes de maintenance de ce genre d'équipement, un bureau d'études sera missionné pour trouver et chiffrer des solutions alternatives. Cela pourra peut-être, engendrer des travaux à charge de la commune.

Pour pouvoir affiner le projet, le conseil municipal attend le résultat de cette étude. D'autre part, il a été demandé à ERDF, aussi, de nous indiquer si certains travaux seront nécessaires sur le réseau électrique. Avec tous ces éléments, le conseil municipal pourra se prononcer s'il sollicite l'EPFL pour acquérir la parcelle appartenant à un propriétaire privé.

VALIDATION DE L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU PONT RFF

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'accord donné par le Conseil Général de l'Isère (direction des mobilités) sur les principales caractéristiques du nouvel ouvrage franchissant la voie ferrée Valence Moirans au PK 49927 (secteur « La Chaînée » : l'implantation, le profil en travers de la chaussée sur l'ouvrage, les dispositifs de sécurité et le tracé des raccordements routiers sur la voirie existante).

GESTION DE LA REDEVANCE PAR LE SEDI POUR LES COMMUNES L'AYANT DEJA INSTAUREE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modalités de recouvrement de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz, par le SEDI, auprès des exploitants.

PERSONNEL : CREATION DE POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la proposition d'avancement de grade pour l'année 2013, du poste de rédacteur 2^{ème} classe qui est nommée Rédacteur Principal 1^{ère} classe par ancienneté.

CONTRAT D'AVENIR

Le contrat d'avenir a été signé avec Nicolas Germain pour une période de un an, renouvelable 2 fois. Il vient renforcer l'équipe technique. Il sera encadré par les trois employés municipaux.

REPLACEMENT PERSONNEL A L'ECOLE

Pour faire face à l'absence d'une employée en congés longue maladie, travaillant notamment à l'école, un contrat en CDD a été signé avec une personne assurant déjà son remplacement.

POINT SUR LE RECRUTEMENT SECRETARIAT

La création d'un 3^{ème} poste de secrétaire étant devenu nécessaire, un contrat en CDD a été signé au mois d'Avril pour une période de 6 mois. Mr le Maire explique que la personne retenue donne satisfaction dans l'exercice de ses fonctions. La création d'un nouveau poste de titulaire sera donc proposé lors du prochain Conseil Municipal.

VERIFICATION DE LA VENTILLATION ET ANALYSE DE LA QUALITE DE L'AIR

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fournitures courantes et de services relatif à la vérification des systèmes de ventilation et l'analyse de la qualité de l'air dans les E.R.P., accueillant des enfants de moins de 6 ans. La convention sera signée par l'ensemble des 6 communes adhérentes et la communauté de communes du Pays de St Marcellin.

LES TRAVAUX EN COURS

- La tournée des chemins n'est pas tout à fait terminée. Il sera procédé à la mise en place d'un puits perdu Rue de Vaucanson ainsi qu'à l'aménagement du croisement « pate d'oie » sous Le Coupier, qui s'avère être dangereux. Des « dos d'âne » de la Rue de la Croix de May, dont la hauteur est un peu prononcée, feront l'objet d'une reprise par l'entreprise les ayant effectués (Chambard).
- La descente de la Rue de la Croix de May, sera réaménagée (Colas).
- Le réaménagement de la Place des Pivoines, à l'entrée de St Sauveur, est actuellement à l'étude.
- Les fenêtres de l'école seront changées pendant les vacances scolaires d'octobre. Dans le cadre des économies d'énergie, un système de régulation du chauffage de l'école, performant, sera aussi installé à la même période (Vitrerie du Trefy).

MODE DE FACTURATION DE L'EAU

Un article sera mis dans le prochain bulletin municipal afin d'expliquer les évolutions des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

A partir de l'année prochaine, la facturation de l'eau se fera 2 fois par an. Cela permettra à chacun de mieux étaler ses dépenses dans son budget.

DIVERS

- Les Vidéo Projecteurs Interactifs ont été installés dans 6 classes à l'école.
- Les effectifs à la rentrée scolaire sont de 187 élèves répartis dans 7 classes dont 6 sont à double niveau.
- Des dégradations importantes ont été constatées à l'école, notamment des vitres de la salle d'évolution ont été cassées. Une étude est actuellement mise en place, en collaboration avec le référent sécurité de la gendarmerie, pour la mise en place de caméras vidéo sur le secteur école.
- La commune a rencontré un problème pour l'emplacement de la piste cyclable rue des Lavandes, dans le secteur d'Intermarché. En effet la propriétaire refuse de vendre la petite bande de terrain, nécessaire pour cette création. Un nouvel emplacement est actuellement à l'étude, en tenant compte de nouvelles contraintes du terrain.
- Le marché de recherche de fuites d'eau a été attribué à la Sté Edacere. Il s'agit de rechercher les fuites sur le réseau. Il faudra ensuite procéder à la réparation des conduites.
- L'appel d'offre pour le remplacement des pompes du Perron va être lancé très prochainement.
- Inauguration du parcours de pêche sur la Cumane aura lieu le 14 septembre à 15h.
- L'inauguration de la station d'épuration est prévue pour le mois d'octobre.
- Le premier forum des associations aura lieu le 14 septembre à la salle associative de 10h à 17h.

Fin de séance 22h00

La secrétaire de séance
Philomène BOURGEOIS

Le Maire
Stéphane GUILHERMET